



**Information relative à la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires
convoquée pour le 23 mars 2020**

Paris (France) - 18 mars 2020 – Suite aux annonces du Gouvernement français du 17 mars 2020 en matière de confinement, Technicolor doit adapter les conditions de tenue de son Assemblée générale convoquée pour le 23 mars 2020.

Le Conseil d'administration a pris note que, conformément aux mesures renforcées de sécurité liées au COVID-19, les actionnaires ne sont désormais plus autorisés à venir à l'Assemblée et, en conséquence, a adopté les décisions suivantes.

Les actionnaires sont encouragés à **voter par correspondance ou en donnant procuration à la Présidente du Conseil d'administration**. Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder au formulaire de vote à utiliser à cet effet, lequel peut être renvoyé jusqu'au **dimanche 22 mars, 15 heures** au plus tard, à l'adresse mail suivante assembleegenerale@technicolor.com accompagné d'une attestation de participation pour les actionnaires au porteur (toutes les explications relatives à la façon de voter sont détaillées à la fin de la Brochure de convocation disponible *via* le lien indiqué ci-dessous).

Exceptionnellement, les actionnaires ayant déjà demandé une carte d'admission ou ayant donné un pouvoir à une personne autre que la Président peuvent modifier leurs modalités de vote et voter par correspondance dans ce même délai et selon les modalités précisées ci-dessus.

Les actionnaires ayant demandé une carte d'admission peuvent poser leurs éventuelles questions par écrit en les envoyant jusqu'au dimanche 22 mars, 15 heures au plus tard par mail à l'adresse assembleegenerale@technicolor.com. La Société y répondra dans le compte-rendu de son Assemblée, lequel sera publié sur le site internet de Technicolor dans la rubrique "Assemblée générale".

La Société regrette de ne pas avoir l'opportunité de rencontrer ses actionnaires en personne mais ces mesures sont nécessaires afin d'assurer la protection de chacun. Technicolor espère être en mesure de tenir sa prochaine Assemblée générale annuelle dans des conditions normales.

Lien vers le Formulaire de vote :

<https://www.technicolor.com/sites/default/files/2020-02/Formulaire%20de%20vote.pdf>

Lien vers la Brochure de convocation :

<https://www.technicolor.com/sites/default/files/2020-02/20200219%20-%20Brochure%20de%20Convocation.pdf>

* * *

A propos de Technicolor

www.technicolor.com – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont admises aux négociations sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Contacts : Relations Investisseurs : +33 1 41 86 55 95 ○ investor.relations@technicolor.com